

5.6 Organisation scolaire

- 5.6.1 Ouverture de groupes de maternelle 4 ans – Écoles Joseph-Henrico, de l'Odysée, du Bout-de-l'Isle et Lajoie –

Dispense de lecture et approbation des procès-verbaux de la séance du 10 novembre 2020 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020

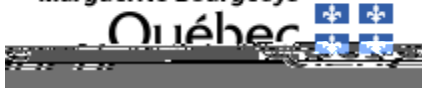
CA20/21-01-035

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2020 et celui de la

Monsieur Laporte explique qu'il n'y a pas de rémunération annuelle, mais plutôt une allocation de présence. Le président reçoit 200\$, le vice-président 150\$ et les autres membres 100\$, par séance du CA. Cette allocation n'est versée que pour la présence aux séances du CA. Aucune compensation n'est prévue pour la participation à des comités de travail ou autres rencontres. Le montant de ces allocations est fixé par décret.

4. Monsieur Randy Jacob Houlahan



ATTENDU QU'il y a lieu, pour le projet d'agrandissement de l'école primaire Très-Saint-Sacrement, de mandater les ingénieurs en génie mécanique et électrique de même qu'en génie civil et structure;

ATTENDU QUE le coût total estimé des honoraires professionnels en architecture et en ingénierie s'élève à plus de 250 000,00 \$;

ATTENDU QU'en date du 22 octobre 2020,

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du directeur général;

Il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser la nomination des firmes de professionnels suivantes dans le cadre des projets de maintien des bâtiments suivants :

École secondaire Pierrefonds

Architecture : Héloïse Tibodeau inc.
Génie mécanique et électrique : Ponton Guillot inc.
Génie civil et structure : WSP Canada inc.

École primaire Notre-Dame-de-la-Garde (phase 2)

Architecture : Consortium Onico & G2R Architectes
Génie mécanique et électrique : GBI Experts-Conseils inc.
Génie civil et structure : Consortium FNX Innov & Côté-Jean et ass.

École secondaire Dorval-Jean-XXII, édifice Jean-XXIII

Architecture : Groupe Régis Côté inc.
Génie mécanique et électrique : WSP Canada inc.
Génie civil et structure : GBI Experts-Conseils inc. (Équipe #1)

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.4.3 École nomade - Projet-pilote d'école préfabriquée mobile - Nomination des professionnels techniques en architecture

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu de l'analyse de la conformité des soumissions
- C) Compte rendu des comités de sélection

CA20/21-01-038

ATTENDU QUE le MEQ a autorisé, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030, un projet-pilote pour l'acquisition d'une école préfabriquée mobile soit, une école nomade;

ATTENDU QU'il y a lieu de débiter les travaux, le plus rapidement possible, pour répondre aux besoins de la clientèle du CSSMB;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater les professionnels en architecture afin de débiter les plans et devis;

ATTENDU QUE le coût total estimé des honoraires professionnels en architecture s'élève à plus de 250 000,00 \$;

ATTENDU QU'en date du 10 novembre 2020, un addenda a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres dans le cadre de l'appel d'offres pour la nomination des professionnels technique en architecture relativement au projet-pilote;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements;

ATTENDU la formation du comité de sélection par le Directeur général occupant les fonctions du Conseil d'administration;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à

ATTENDU QUE le CSSMB procède actuellement à la mise aux normes des éléments d'épuration de l'école primaire Joseph-Henrico puisque ceux en place sont en fin de vie utile;

ATTENDU QUE suite à des expertises effectuées par des professionnels, le remplacement des éléments d'épuration sont des travaux prioritaires et nécessaires;

ATTENDU QUE conformément aux articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le CSSMB doit obtenir l'autorisation préalable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour réaliser ce projet;

ATTENDU QU'en ce sens, le CSSMB souhaite mandater la firme Tetra Tech Qi inc. afin de soumettre une demande d'autorisation des travaux au MELCC;

ATTENDU QU'afin de se conformer aux exigences du MELCC, le CSSMB doit s'engager à transmettre, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux;

ATTENDU QU'il est de l'autorité du conseil d'administration d'autoriser cette demande considérant le fait que ce pouvoir n'a pas été délégué;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification

On demande dans quelle mesure l'avis des syndicats lors de la consultation sera retenu.

Madame Provost explique les réponses qu'ont données

CA20/21-01-041

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans* prévoit une offre de service universelle à l'éducation préscolaire pour les élèves âgés de 4 ans au 30 septembre;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de l'universalité de ces services est prévue dès l'année scolaire 2023-2024;

ATTENDU QUE le MEQ estime que pour répondre à la demande, le CSSMB devra ouvrir 134 groupes de préscolaire destinés aux élèves de 4 ans, ce qui représente 50% du nombre actuel de groupes de préscolaire destinés aux élèves de 5 ans;

ATTENDU QUE la majorité des écoles du CSSMB sont remplies à pleine capacité;

ATTENDU QU' afin de maintenir des écoles offrant des milieux de vie qui soient sains et sécuritaires pour les élèves et les membres du personnel de même qu'une offre de services de qualité dans l'ensemble de ses établissements, le CSSMB est d'avis qu'il n'est pas souhaitable d'augmenter la clientèle scolarisée dans ses établissements au-delà de leur capacité fonctionnelle;

ATTENDU QUE le CSSMB planifie l'ajout de classes destinées aux groupes d'éducation préscolaire 4 ans dans tou

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

Il est résolu à l'unanimité :

De poursuivre le déploiement progressif de l'offre de services d'enseignement préscolaire destiné aux élèves de 4 ans dans le respect des places disponibles dans les différents secteurs du CSSMB afin d'éviter de créer une pression supplémentaire sur les écoles, de maintenir des milieux de vie sains et sécuritaires de même qu'une offre de services de qualité;

De permettre au CSSMB de déterminer son propre plan de déploiement, en collaboration avec ses écoles;

De mandater le Directeur général afin qu'il fasse parvenir la présente résolution au ministère de l'Éducation du Québec.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.6.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022-2025 et liste des écoles et des centres – Adoption pour consultation

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022-2025 et liste des écoles et des centres (projet pour consultation)
- C) Articles 193 et 211 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

CA20/21-01-042

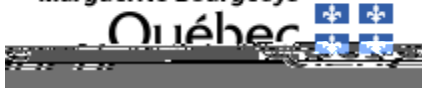
ATTENDU QUE l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* prescrit que le Centre de services scolaire doit adopter, chaque année, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) et la liste des écoles et des centres, après consultation auprès du Comité consultatif de gestion, du Comité de parents, des villes ou de la communauté métropolitaine de Montréal concernées;

ATTENDU QUE l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique* prescrit que le Comité de parents doit être consulté sur le PTRDI et la liste des écoles et des centres;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

Il est résolu à l'unanimité :



D'adopter, aux fins de consultation auprès du Comité consultatif de gestion, du Comité de parents, des villes recoupant en tout ou en partie le territoire du Centre de services scolaire et de la communauté métropolitaine de Montréal, le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 et la liste des écoles et des centres du Centre de services scolaire, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De fixer la période de consultation du 20 janvier au 20 avril 2021.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.6.4 Nouvelle école secondaire Pierrefonds -

ATTENDU les besoins du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) en espaces éducatifs et administratifs à l'Île-des-Sœurs, en prévision de la prochaine année scolaire;

ATTENDU QUE les recherches de terrain sur l'Île-des-Sœurs du CSSMB en collaboration

PROPOSITION ADOPTÉE.

6.2 Règles de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys - Adoption

Document déposé :

- A) Résolution CA20/21-10-002
- B) Règles de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

CA20/21-01-045

ATTENDU QUE le fonctionnement du Conseil d'administration est encadré par la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QU'il y a lieu de compléter ce cadre par des règles de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités de travail;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a adopté par la résolution CA20/21-10-002 le

6.3 Élaboration de la Politique relative aux contributions financières demandées aux élèves ou aux parents

Document déposé :

- A) Sommaire

CA20/21-01-046

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'obligation pour tout centre de services scolaire d'adopter une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux élèves ou aux parents;

ATTENDU QUE conformément aux récentes modifications à la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit maintenant élaborer, avec le soutien du centre de services scolaire, et proposer au conseil d'administration pour adoption, la politique relative aux contributions financières;

ATTENDU QUE la Politique relative aux contributions financières demandées aux parents ou aux usagers du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, entrée en vigueur en 2006 et demeurée inchangée depuis, doit faire l'objet d'une refonte afin de se conformer aux modifications législatives et règlementaires en cette matière;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est résolu à l'unanimité :

De mandater le Comité de parents afin de réviser et élaborer la politique relative aux contributions financières demandées aux élèves ou aux parents, le tout dans le respect du cadre légal en vigueur;

De mandater le Secrétariat général afin d'accompagner le Comité de parents dans l'élaboration de la Politique afin de s'assurer que la proposition respecte le cadre légal et le financement prévu aux règles budgétaires établies par le ministre.

PROPOSITION ADOPTÉE.

6.4 Nomination du Protecteur de l'élève – Projet pour consultation

Documents déposés:

- A) Sommaire
- B) Résolution CA20/21-11-028
- C) *Curriculum vitae* – Mme Hélène Gasc

CA20/21-01-047

Procès-

PROPOSITION ADOPTÉE.

8.1 Formation parcours pour les membres du Conseil d'administration

À titre de présidente du comité de gouvernance et d'éthique, Mme_Morin mentionne que le comité se penchera bientôt sur le taux de complétion de la formation obligatoire destinée aux membres du CA. Elle invite ses collègues à viser de terminer le parcours d'accueil d'ici la prochaine séance du CA.

9.1 Rapport de la présidence

Monsieur Ghislain Laporte n'a rien de particulier à signaler

9.2 Rapport du directeur général

Monsieur Dominic Bertrand fait le point sur les différents sujets d'actualité, dont le dossier de la ventilation dans les écoles, relativement aux recommandations de la Santé publique.

Il fait le point sur les différents sujets liés à la Covid.

Il mentionne que le SRH est actuellement en démarche pour l'utilisation de la plateforme « Je répons présent » p

Les membres de la direction générale, la secrétaire générale et madame Nelly Admo sont invités à rester pour la durée du huis-clos.

Retour en séance délibérante

CA20/21-01-051

À 19 h 50, les membres du Conseil d'administration reviennent en séance délibérante.
PROPOSITION ADOPTÉE.

5.1.1 Recommandation du comité de sélection – Nomination au poste de direction générale adjointe

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Curriculum vitae de M. Alain Lavoie

CA20/21-01-052

ATTENDU QU'un poste de direction générale adjointe est vacant depuis le départ de Monsieur Jean-Pierre Bédard;

ATTENDU QUE la sélection des hors-cadres est réalisée conformément à la politique d'attraction et de développement de talents du Centre de services scolaire;

ATTENDU QUE le poste de direction générale adjointe a fait l'objet d'un affichage interne et externe pendant la période du 16 décembre 2020 au 5 janvier 2021;

ATTENDU QUE le Comité de sélection composé de monsieur Ghislain Laporte, président du Conseil d'administration, de monsieur Dominic Bertrand, directeur général, des directions générales adjointes

